



Lyon, le 12 mars 2025

### Communiqué de presse

## Signature officielle du nouveau partenariat pour un développement ambitieux et harmonieux des usages des rives du Rhône et de la Saône

Ce mercredi 12 mars, Pierre ATHANAZE, Vice-Président de la Métropole en charge des fleuves, et Christophe WENDLING, Directeur territorial Rhône Saône de Voies navigables de France, signeront officiellement au nom de Bruno BERNARD, Président de la Métropole et de Cécile AVEZARD, Directrice générale de VNF, leur nouveau partenariat qui unit la collectivité territoriale et l'établissement public opérateur national de l'ambition fluviale jusqu'en 2029. Reposant sur une vision partagée avec tous les acteurs et un plan de 29 actions, ce partenariat permettra un développement ambitieux et harmonieux des usages des rives du Rhône et de la Saône au bénéfice de la qualité de vie des Grands Lyonnais.

De tout temps au cœur de la vie des Grands Lyonnais, le Rhône et la Saône constituent à la fois des axes de transport, des lieux de loisirs, des écosystèmes naturels et des lieux de vie de nombreuses espèces. Depuis 1997, un partenariat exemplaire unit la Métropole de Lyon et VNF avec des réalisations fortes comme l'aménagement des Docks du port Rambaud et des berges en rive droite de la Saône et du Rhône.

**Pour réinventer leur partenariat historique vers toujours plus d'ambition et de qualité, la Métropole et Lyon et VNF ont initié en 2022 une démarche inédite avec les parties prenantes (élus, associations, acteurs économiques) qui a abouti en 2024 à la co-construction du Schéma des Usages des Rives fluviales, SURF.**

Aujourd'hui, avec ce cadre partagé auquel une convention financière garantit 6.5 millions d'euros, le territoire dispose d'un outil à la fois stratégique et opérationnel qui accélèrera dans les prochaines années le changement pour une meilleure qualité de vie des Grands Lyonnais.

#### **Le partenariat est bâti sur trois grandes ambitions**

- **Le renforcement du lien entre les citoyens et ses fleuves** qui doivent rester accessibles et visibles à tous (lieux à préserver pour la navigation, la détente, les loisirs nautiques voire la baignade) et au service de la préservation du climat et de la transition écologique (activités à faible impact carbone, assainissement des bateaux, bornes d'alimentations électriques) ; La ville ne doit pas empiéter sur les fleuves.
- **La préservation du patrimoine naturel et la renaturation des espaces** avec notamment la revégétalisation des berges et la création de corridors écologiques ;
- **La priorité au développement des transports de demain** (logistique urbaine fluviale, ligne de transport de passagers...)

Sur cette base, les usages (fret, tourisme, loisirs, habitat, mobilités) à développer, à privilégier ou à réserver sur les quais et berges ont été précisés et un plan de 29 actions a été identifié selon 8 thématiques (transition environnementale, renaturation, territoires de projets, bateaux stationnaires, sports et loisirs, logistique urbaine et fluviale, bateaux promenade et navette fluviale). Cf liste en annexe

## POINT SUR 7 ACTIONS PHARES DÉJÀ ENGAGÉES

### 1- Renaturation des bas ports de la rive droite de la Saône et des quais : de la nature en ville

Cela passe par la (re)création des continuités écologiques sur des linéaires de quais de la Saône et du Rhône à l'occasion de nouveaux aménagements, mais aussi par des dispositifs accolés aux quais existants, à l'image du projet Gabiodiv sur le Rhône (Pont de la Guillotière).

VNF et de la Métropole ont confié à l'association Des Espèces Parmi'Lyons la renaturation de plusieurs anciens bas-ports de la rive droite de la Saône :

- À La Mulatière, reconstitution en 2024 sur 300 mètres de berges d'une zone humide avec des saules, des iris et de la véronique, accueillant des libellules, papillons, escargots, canards, poules d'eau et même des castors. L'association a pu bénéficier de financement de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- Quai Pierre-Scize, lancement d'une opération de renaturation sur un premier site expérimental, en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France. L'association a pu bénéficier de financement de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les 4 autres bas-ports entre le pont Clémenceau et le pont de la Feuillée seront renaturés ensuite, ce qui passera par de multiples actions, notamment une réflexion sur le devenir des parkings en zone inondable et leurs accès.

### 2- Baignade urbaine : identification des sites

Face aux étés chauds et aux îlots de chaleur urbains, les spots de baignade sont recherchés et souhaités par la population, comme en témoignent les nombreux points de baignade constatés malgré les interdictions.

En 2024, la Métropole avec le soutien de VNF a conduit en partenariat une étude d'exploration de sites potentiels de baignade dans le Rhône et la Saône au regard des contraintes (qualité de l'eau, sécurité...), des différentes caractéristiques des lieux (biodiversité...) et de la compatibilité avec les autres usages fluviaux (navigation...). Ils ont été classés en 3 catégories selon le niveau de contraintes pressenti : moyen, fort, très fort. Trois grands principes ont guidé le travail : la recherche de dispositifs les plus légers et intégrés possibles, la préservation des milieux naturels ainsi qu'une offre destinée à tous, de l'apprentissage de la nage et la pratique pour des nageurs aguerris.

L'étude est présentée aux communes concernées par les sites les moins contraints. Celles-ci auront la charge, si elles le souhaitent, de mettre en place, d'autoriser et de sécuriser ces sites de baignades, en lien avec les trois gestionnaires fluviaux compétents sur le territoire (Voies navigables de France, Compagnie Nationale du Rhône et Électricité de France) et avec l'appui de la Métropole.

### 3- Navette fluviale : développement d'un système de navettes de transport en commun fluvial

En juin 2025, la première ligne de navette fluviale du SYTRAL fera voyager ses premiers passagers sur la Saône entre le quartier de l'Industrie, à Vaise et le quartier de Confluence. Quatre haltes seront spécialement aménagées sur les 6.2 km du trajet.

Ce nouveau service, baptisé Navigône, fonctionnera toute l'année (hors périodes de crues) du lundi au dimanche. Il sera opéré par 4 bateaux à propulsion électrique, en cours de construction. Les livraisons s'effectueront en deux temps : deux premiers bateaux en octobre 2025, puis deux autres bateaux en avril 2026. En attendant l'arrivée des bateaux électriques, les liaisons seront assurées par deux bateaux réalisant déjà du transport de passagers sur la Saône, depuis plus de 10 ans : le Vaporetto et Le Lui.

Chiffres clés :

- 70 passagers par bateaux, 560 000 voyageurs/ an attendus
- 1 bateau toutes les 15 mn en heure de pointe

#### 4- Logistique urbaine fluviale : une meilleure intégration des fleuves au territoire

La logistique urbaine fluviale recouvre la distribution/collecte de produits destinés au BTP, des déchets, la messagerie et toutes sortes de marchandises (palettes, boissons, etc.) à destination des entreprises, commerces, bar-restaurants ou encore particuliers. Elle implique de préserver les quais dédiés, avec des dispositifs d'amarrage, mais également de promouvoir la mixité d'usages des quais.

A ce jour :

- Après le lancement d'ULS opérant depuis 2022, une liaison fluviale entre le port Edouard-Herriot et le pont Morand, la société BLL a ouvert en 2023 un service de livraison de boissons aux péniches bars du quai Augagneur et en 2024 un service de collecte des déchets des quais bas de la rive gauche du Rhône (SUEZ).
- En 2024, EVOLI, bateau à propulsion hybride électrique de la société ECOFLUV, est arrivé à Lyon. Cet entrepôt mobile doté d'équipements de manutentions hydrauliques est capable de charger et d'acheminer tout type de colis et de collecter les eaux usées des bateaux.
- En janvier 2025, l'agence d'urbanisme de Lyon a mis en place un observatoire de la logistique urbaine, avec un volet dédié au fluvial.

Une journée avec tous les acteurs logistiques sera organisée le 20 mai prochain à Lyon par VNF, en partenariat avec la Métropole, Medlinkports et CNR, pour développer de nouvelles filières pour la logistique urbaine fluviale.

En juin 2025, VNF disposera également des résultats du défi lancé à 2 entreprises innovantes pour développer la logistique urbaine avec de la cyclo-logistique pour parcourir les derniers kilomètres.

Avant l'été, une journée dédiée à la logistique urbaine fluviale sera organisée par VNF à destination des acteurs de la chaîne logistique.

Pour rappel : 2 grands chantiers urbains lyonnais qui ont dernièrement utilisé le mode fluvial :

- La démolition du Parking Saint-Antoine et l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île en 2022-2023 (15 000 t évacuées lors de la démolition / acheminement de 12 000 t de matériaux recyclés et 5 000 t de matériaux pour l'aménagement) ;
- La rénovation du siège de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en 2024-2025 (acheminement de nouvelles façades du bâtiment – soit l'équivalent de 90 camions évités).

#### 5- Transition environnementale de la croisière fluviale : bornes électriques, avitaillement...

L'intégration au cœur de ville de la croisière fluviale et des services associés est un enjeu majeur pour un secteur d'activité en pleine expansion, qui doit relever le défi de la transition énergétique et de la réduction des nuisances locales (pollution de l'air, bruit, déchets).

Ainsi, en 2024 dans le cadre d'une concession à l'échelle du nord du bassin, VNF a fait équiper en bornes d'alimentation électrique 3 sites d'escales à Lyon : Quai Claude Bernard (3 bornes paquebots), Quai Rambaud (1 borne paquebots) et Musée des Confluences (1 borne paquebots). Les paquebots, qui ont obligation de se brancher aux bornes lors de leurs escales, n'utilisent donc plus leurs groupes électrogènes pour leurs besoins à bord. Au niveau du quai du Commerce (Lyon quartier de Vaise), un site d'escale pour péniches hôtels sera également équipé d'une borne d'alimentation électrique (lancement des travaux fin 2025).

Par ailleurs, les paquebots ont recours depuis 2023 à des services de collectes déchets ménagers et d'avitaillement en carburant. A partir de 2025, ils auront l'obligation de faire collecter leurs eaux usées par la voie d'eau.

#### 6- Transition environnementale / qualité de l'eau : collecte et traitement des eaux des bateaux

Une très grande majorité de bateaux stationnaires (bars, restaurant, logement) et de bateaux promenade rejettent leurs eaux usées directement dans le Rhône et la Saône. Le rejet des eaux usées ayant un impact environnemental sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, un dispositif de traitement ou de collecte des eaux usées doit être obligatoirement installé.

Les conclusions de l'étude conduite par la Métropole et VNF en 2023-2024 ont été présentées en réunion publique en septembre 2024. Deux solutions sont à privilégier : la collecte des eaux usées par voie fluviale (cuve ou mini station d'épuration embarquée) et le traitement par phyto-épuration flottante.

En 2025, la Métropole pilote les études de dépotage en station d'épuration ou dans le réseau d'assainissement collectif, et VNF lancera une expérimentation avec 2 barges phyto-flottantes pour les bateaux logements stationnaires.

## 7- Nouveaux sites de loisirs nautiques : le Rhône et la Saône, des lieux de loisirs

Le Rhône et la Saône constituent déjà des lieux de pratiques sportives et de loisirs nautiques au plus près des pratiquants, notamment : l'aviron (sur la Saône, entre Vaise et Collonges), le canoé-kayak (près de la Confluence...), le ski nautique (portion sud du Rhône et Val de Saône), les joutes nautiques (ancienne écluse de la Mulatière), la location de bateaux sans permis (darse de la Confluence et Val de Saône), la voile...

En 2025, les études seront lancées pour clarifier les zones de pratiques.

### ZOOM SUR LE CŒUR LA MÉTROPOLE ET LE VAL DE SAÔNE

**Au cœur de la Métropole**, deux grands sites de projet d'interface ville-fleuve font l'objet de travaux ou d'études :

- Le défilé de la Saône en rive droite avec notamment le projet de réaménagement de la place du Port Mouton pour créer un véritable espace dédié aux piétons, usagers et riverains en lien avec la Saône (travaux à lancer en 2025),
- La renaturation des bas ports à requalifier (cf actions ci-dessus),
- La reconversion du site du Port de l'Occident (validation d'un pré-programme Métropole-Ville-VNF en 2024 et lancement de l'étude de programme à réaliser).

Deux autres grands sites de projets ont également été identifiés et devront faire l'objet d'études :

- La dynamisation de la Darse de la Confluence,
- La mise en valeur de la façade fluviale urbaine des Docks de la Confluence.

**Pour le Val de Saône**, les enjeux majeurs identifiés sont, en plus de la préservation et la création de corridors écologiques, le développement des transports et des loisirs notamment sur les secteurs suivants :

- À Neuville, les travaux de la phase 1 du réaménagement de quai seront lancés en 2025 (végétalisation, création d'un parc arboré et des cheminements piétons-vélos)
- A la Loupe d'Albigny Couzon, la concertation publique a été achevée en 2024 pour la création d'une zone d'aménagement concerté (création d'un nouveau quartier en bord de Saône, avec un pôle de loisirs nautiques et de logistique fluviale).

### Contacts Presse

**Voies navigables de France**  
Communication Rhône Saône

**Antoine QUIDU**  
06 88 21 35 48  
[antoine.quidu@vnf.fr](mailto:antoine.quidu@vnf.fr)  
/ [com.rhonesaone@vnf.fr](mailto:com.rhonesaone@vnf.fr)

**Métropole de Lyon**  
Conseillère Presse et Communication auprès du  
Président

**Adèle BOURGEOIS**  
06 98 73 61 96  
[adele.bourgeois@grandlyon.com](mailto:adele.bourgeois@grandlyon.com)

#### À propos de la Métropole de Lyon

**La Métropole de Lyon**, née le 1er janvier 2015 de la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône, est une collectivité territoriale unique en France. Comptant 1,4 millions d'habitants sur 59 communes, elle est en charge d'un grand nombre de compétences parmi lesquelles la gestion de l'espace public figure en bonne place, en partenariat avec VNF pour ce qui concerne les rives du Rhône et de la Saône.

#### À propos de Voies navigables de France

**Voies navigables de France (VNF)** est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières. À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, VNF agit avec ses 4 000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires. Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous.

En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.

## CHIFFRES CLÉ DU FLUVIAL SUR LA MÉTROPOLE

- 200 km de berges
- 30 communes riveraines
- 3 grands gestionnaires fluviaux : VNF, CNR et EDF
  
- De 4 à 5 millions de tonnes de marchandises ; trafic fluvial sur l'axe Rhône Saône
- 1 grand port de commerce multimodal exploité par CNR : Port de Lyon Edouard Herriot (187 ha) + des zones industrialo-portuaires (ZIP)
- 2 dispositifs de logistique urbaine fluviale
  
- 12 postes d'accueil de paquebots fluviaux (flotte de 26 unités sur le bassin ; 110 000 visiteurs/an)
- 14 bateaux promenade (200 000 passagers par an)
- 1 péniche pédagogique sur l'eau et les fleuves
  
- 30 bateaux activités (bars, restaurant, bureaux, culture, association)
- 100 bateaux logement
  
- Des ports et des haltes pour la plaisance privée
- De nombreux équipements et clubs sportifs : aviron, canoé-kayak, voile...
- Des grands itinéraires de tourisme à vélo : Voie Bleue (Saône) et ViaRhôna (Rhône).
  
- Un site expérimental pour tester des hydroliennes fluviales
  
- Des services en lien avec l'écosystème fluvial : une dizaine de bateaux écoles, un slipway pour les réparations, des bateaux- chantiers, une station multi énergies, avitaillement en carburant des paquebots fluviaux par voie d'eau, collecte des déchets des paquebots fluviaux par la voie d'eau
  
- Les rives gauche aménagée du Rhône (piétons et cyclistes) et de la Saône (piétons, Terrasses de la Presqu'île)
  
- De nombreux projets urbains en lien avec le fleuve : aménagement de la rive droite du Rhône, Loupe d'Albigny Couzon, Quais de Neuville, Place du Port Mouton, passerelle Gerland-La saulaie, Voies lyonnaises...

## LISTE DES 29 ACTIONS PAR THÉMATIQUES

Thématiques	Actions
<b>Territoires de projet</b>	1.1 Port de l'Occident
	1.2 Défilé de la Saône (multi usages et renaturation)
	1.3 Docks Confluence
	1.4 Darse de Confluence
<b>Transition environnementale</b>	2.1 Améliorer l'avitaillement des paquebots et l'acheminement des biens et personnes
	2.2 Mettre en place un dispositif d'assainissement des bateaux
	2.3 Favoriser et accompagner la motorisation décarbonée (navigation)
	2.4 Développer le réseau de bornes de raccordement à quai (sur le quai)
<b>Renaturation</b>	3.1 Gérer les espaces renaturés
	3.2 Préserver les biotopes et ripisylves existants
	3.3 Renaturer les bas-ports de la rive droite de la Saône
	3.4 Etendre les dispositifs de végétalisation sur les quais
<b>Logistique urbaine</b>	4.1 Animer l'écosystème de la logistique urbaine fluviale
	4.2 Préserver et améliorer les quais existants
	4.3 Développer et faire émerger des quais dédiés et/ou mixtes
<b>Navettes fluviales</b>	5.1 Accompagner la mise en œuvre de l'étude « Navettes fluviales » du SYTRAL
	5.2 Faciliter la mise en œuvre des projets de navettes fluviales émergents
<b>Bateaux de promenade</b>	6.1 Accompagner l'émergence de la gare fluviale du quai Saint-Antoine
	6.2 Améliorer les ports d'attache existants
	6.3 Améliorer et développer les haltes pour bateaux promenade
	6.4 Prolonger l'animation de l'écosystème de la filière
<b>Bateaux stationnaires</b>	7.1 Développer les services à quai pour les péniches habitation
	7.2 Favoriser l'intégration paysagère et urbaine des bateaux stationnaires
	7.3 Valoriser les emplacements existants à travers des projets en interface avec l'urbain et le fleuve
	7.4 Accompagner le déplacement des péniches habitations
<b>Sports et loisirs</b>	8.1 Améliorer la lisibilité et la communication de la réglementation
	8.2 Favoriser le développement de la baignade urbaine
	8.3 Animer l'écosystème des sports et loisirs nautiques
	8.4 Développer de nouveaux sites dédiés aux sports nautiques (aviron, voile...)